

FUSION GDF / SUEZ ou le mensonge perpétuel

Pour les députés qui sont membres de la commission des affaires économiques, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, l'Assemblée Nationale a repris ses travaux depuis la fin du mois d'août. Réunis en session extraordinaire depuis le 7 septembre, les parlementaires vont débattre, au cours des prochains jours, du projet de loi relatif au secteur de l'énergie.

Comme tous les français, vous avez, à travers la presse écrite ou audiovisuelle, pu lire ou entendre le nombre d'amendements que l'opposition et le groupe socialiste, notamment, ont déposé contre ce texte libéral qui marque la dislocation du secteur public de l'énergie qui, jusqu'à présent, répondait aux attentes et besoins des concitoyens.

Les raisons de cette opposition que nous souhaitons mener durant ces débats sont nombreuses et se justifient d'elles même.

1 / Alors qu'aucune directive communautaire ne l'exige, le projet de loi abaisse la part du capital détenu par l'Etat dans GDF de 70% à « plus du tiers du capital », contrairement aux engagements pris par N. Sarkozy dans l'hémicycle le 15 juin 2004. L'échange d'actions entre Suez et GDF aboutira d'une part à la disparition de cet opérateur historique, et d'autre part à fragiliser EDF, alors que nous savons tous qu'il est indispensable aujourd'hui, pour préparer l'après pétrole, de disposer d'un secteur public énergétique fort.

2 / Cette privatisation s'avérera également dangereuse pour les consommateurs et clients que nous sommes, et fragilisera sans aucun doute de nombreux secteurs économiques. Nous connaissons depuis quelques temps une hausse continue du prix des énergies qui grève durement et durablement notre pouvoir d'achat. En réduisant le poids de l'Etat dans le secteur énergétique, le gouvernement remet pleinement en cause la pérennité du service public de l'énergie et notre indépendance énergétique. De même, cette privatisation n'apportera aucune amélioration réelle de la force de négociation des entreprises sur le prix d'achat du gaz, et ne renforcera aucunement la sécurité d'approvisionnement de la France.

3 / Ce texte ouvre définitivement et intégralement les marchés de l'électricité et du gaz, et confirme le choix fait par le gouvernement Raffarin en novembre 2002. Cette ouverture massive n'avait rien d'inéluctable, et la droite doit en assumer la responsabilité au lieu d'évoquer un prétendu « héritage commun ». La première directive ouvrant le marché de l'électricité date de 1996 et a été validée par le gouvernement Juppé. La France ne l'a transposée que quatre ans plus tard, et à minima par la loi du 8 février 2000. A la suite du Conseil Européen des 15-16 mars 2002, le gouvernement Jospin n'avait donné son accord qu'à la condition de voir prises en compte par l'Union Européenne les obligations de services publics, de sécurité d'approvisionnement et la mise en place d'organismes de régulation.

4 / Les contreparties exigées par la Commission européenne n'ont pas été transmises aux parlementaires. Ainsi, ces conclusions définitives ne seront connues que le 25 octobre prochain. La décision prise par le gouvernement ne fait qu'ajouter à la confusion qui entoure déjà ce projet de loi. Le Parlement doit pouvoir jouer pleinement son rôle et disposer de toutes les informations. De plus, la précipitation sur ce projet est d'autant plus paradoxale que la Commission européenne envisage d'adopter un « paquet énergétique » pour le 12 décembre 2006, qui inclurait notamment une analyse stratégique de la politique énergétique européenne et un prochain rapport sur la libéralisation.

5 / Ce texte soulève l'opposition de l'ensemble des syndicats. Ce constat a été notamment fait lors des auditions préparatoires à l'examen du projet de loi, et va à l'opposé du prétendu

soutien des salariés de GDF que clame la droite. Nous le savons, et les expériences passées le confirment, les salariés des deux groupes feront inévitablement les frais de recherche de synergies et d'optimisation de ce nouveau groupe sous la pression de ses actionnaires, et la qualité du service en pâtira.

A travers ce texte qui nous est proposé, nous dénonçons les mensonges de la droite, à plusieurs titres.

6 / L'OPA d'ENEL sur Suez ne fut qu'un prétexte. Ainsi 3 jours seulement après les déclarations du Président d'ENEL, le gouvernement annonçait sa décision de fusionner Suez et GDF. Cette annonce était faite sans consulter les personnels et syndicats, sans informer les parlementaires, sans que l'Agence des Participations de l'Etat – mise en place précisément pour cela il y a 3 ans – n'ait donné son avis. Or, très vite, il est apparu, selon les déclarations du ministre de l'économie et des finances, que ce projet de fusion était évoqué depuis plusieurs mois.

7 / La fusion EDF-GDF n'est pas impossible, puisque aucune règle européenne ne l'interdit. Il apparaît même que cette éventuelle fusion ne serait pas soumise au contrôle de la Commission européenne, l'essentiel du chiffre d'affaires de ces deux entreprises étant réalisé en France. De plus, la Commission considérant que les deux marchés sont distincts, les parts de marché dans le gaz et l'électricité ne sont pas additionnés. Ainsi, ceux qui évoquent comme une certitude des cessions importantes qui seraient exigées du groupe EDF-GDF, sont les mêmes qui refusent d'indiquer quelles seraient les cessions envisagées ou exigées dans le cas d'une fusion Suez-GDF.

8 / L'argumentation du gouvernement en faveur de la fusion Suez-GDF repose sur la création d'un nouveau grand groupe, sans lequel GDF ne survivrait pas à la concurrence. Elle repose sur deux contre-vérités. L'addition pure et simple des rangs de Suez et de GDF dans chaque métier ne fait pas un grand projet industriel. Elle ignore les divergences des options stratégiques des deux directions, elle ignore les incidences sur l'emploi. De plus, en 2004, à l'occasion du rapport sur la faisabilité de la fusion EDF-GDF, le Président de GDF considérait que GDF n'avait pas besoin d'alliance pour se développer.

9 / Avec ce projet de fusion, la nouvelle entité pourrait voir un investisseur privé entrer massivement dans le capital et se trouver largement majoritaire pour déterminer la politique de l'entreprise. Malgré l'annonce faite par le gouvernement d'instaurer une « golden share » (c'est à dire une action spécifique visant à garantir la pérennité du service public en France et la sécurité de l'approvisionnement énergétique), ce dispositif n'aura qu'une portée très limitée dans le cadre juridique communautaire actuel. Prétendre que l'action spécifique permettrait à l'Etat, minoritaire, de décider de la stratégie de l'entreprises, de ses tarifs, et d'orienter son action dans le sens de l'intérêt général est mensonger.

10 / Pour tenter de calmer l'opposition de certains députés de droite, le rapporteur de ce texte propose un prétendu droit au retour au tarif réglementé pour certains clients. Mais ce tarif repose sur une compensation du manque à gagner des opérateurs par une taxe sur les productions d'énergies nucléaire et hydroélectrique, pesant inévitablement sur les coûts de production de l'électricité et justifiant ainsi la hausse du tarif réglementé. Ceci confirmera ainsi la fragilisation d'EDF.

Pour ces différentes et nombreuses raisons, nous mettrons tout en œuvre, durant ces prochaines semaines, pour que le service public de l'énergie en France perdure et poursuive son développement, au bénéfice, et non au détriment, de toutes et tous. L'énergie n'est pas un bien marchand comme les autres et engage la souveraineté et l'indépendance d'une nation.